Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260209-2026021_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-021

Le lundi 09 février 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, M. BRÉMOND, Mme TEBESSI, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, Mme BRETON, M. GUIHEU, M. LAIZÉ, Mme BEAUSSÉ, Mme MACIÉ, M. DENIS, M. AIMARD, Mme LUSON, M. LE CUNFF, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. ARS, Mme LE DEVÉHAT, M. GUÉRIN et M. BOUGET.

Excusés : Mme PITOIS, M. MANGELINCK (pouvoir à M. LAIZÉ), Mme YVET (pouvoir à Mme PÉTARD-VOISIN), M. GILBERT, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE (pouvoir à Mme BEAUSSÉ) et M. BOULOUX (pouvoir à M. LESNÉ).

Mme Victoria LUSON a été élue secrétaire.

Date de convocation : 27.01.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de votants : 27

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : CRÈCHE LES P'TITS LOUPS - AVENANT À LA CONVENTION CADRE

Rapporteur : **Mme BEAUSSÉ**

L'association de la Crèche Les P'tits Loups a entamé, depuis plusieurs mois, une réflexion sur son organisation interne et notamment sur les horaires de la structure.
Au vu de l'analyse menée par le Bureau de la crèche, il est apparu que l'ouverture de la structure les samedis montrait trop régulièrement un nombre d'enfants pris en charge insuffisant malgré une communication active.

L'analyse du taux d'occupation du samedi a montré la complexité de maintenir une ouverture sur cette journée :

- déficit régulier d'inscriptions sur le samedi,
- mobilisation du personnel obligatoire pour rendre possible l'accueil le samedi,
- gestion difficile des plannings pour assurer une présence suffisante d'encadrement en semaine suite à la mobilisation du samedi,
- difficulté à respecter les normes d'hygiène pour la fourniture des repas sur la journée.

Pour toutes ces raisons, le Bureau de la crèche a décidé, en concertation avec les responsables de la structure, de fermer la crèche le samedi à compter du mois de janvier 2026.

Cette décision a été murement réfléchie et en l'absence de scénarii adaptés, la décision s'est imposée au Bureau qui l'a soumise à l'approbation du Conseil d'administration lors d'une Assemblée générale fin 2025.

Cette décision interne à l'association nous conduit à modifier la convention cadre qui lie la Ville à la structure concernant exclusivement les horaires d'ouverture.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Education, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse du 06 janvier 2026 et de la commission Vie et Cohésion de la Cité du 07 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260209-2026021_DEL-DE

Considérant les difficultés rencontrées par la structure au regard de la gestion du personnel et du faible taux d'occupation le samedi,
Considérant la complexité du respect des normes d'hygiène pour la fourniture des repas le samedi

Informé de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prends acte de la décision du Bureau de la crèche Les P'tits Loups,
- valide la modification apportée à la convention cadre sur la fermeture de la structure le samedi,
- approuve l'avenant formalisant cette décision interne à la crèche,
- autorise Madame la Maire à signer tout document pouvant s'y rapporter.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Victoria LUSON

La Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

Chantal PÉTARD-VOISIN